

Convocation faite le 27 août

Séance du 3 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de septembre à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Saturnin Du Limet, dûment convoqué, à salle de la Métairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BEDOUET, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, COURCIER Delphine, CORMIER Catherine, JANITOR Angelina, CHABOT Freddy, BRETON Jérémy, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Absents et excusés : ROGER Steve, BODIER Robert.

Absent : RICHARD Mickaël.

M. Yoann HOGRET est élu secrétaire de séance.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : Sécurisation des entrées de bourg - 2020/31

Le 29 juin dernier, une consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant les entrées d'agglomération de la commune a été engagée. Les entreprises consultées sont :

- Anjou Maine Coordination - 49000 ANGERS
- KALIGEO – 53015 LAVAL
- Plaine Etude - 53000 LAVAL
- TECAM – 35300 FOUGERES

Les critères de jugement suivants ont été définis :

- critère prix 30 %
- critère valeur technique 70 %

Classement final et proposition d'attributaire retenu :

Candidat	Note prix	Note technique	Note finale /10	Classement
ANJOU MAINE COORDINATION - ANGERS	3	6,65	9,65	1er
KALIGEO - LAVAL	2,14	6,83	8,97	4ème
PLAINE ETUDE - LAVAL	2,32	7	9,32	3ème
TECAM - FOUGERES	2,35	7	9,35	2ème

Compte tenu des critères de jugement des offres définis dans la lettre de consultation, selon la valeur financière des offres et la valeur technique des propositions au travers des notes méthodologiques des candidats, il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable à l'attribution du marché à Anjou Maine Coordination pour un montant HT de 5 875.00 €.

Le conseil municipal, après délibération, décide de retenir la société Anjou Maine Coordination située à Angers, pour la maîtrise d'œuvre concernant les entrées d'agglomération.

Droit de préemption urbain – N°2020/32

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente des parcelles cadastrées section C n° 137 et 138 (2, Chemin du Presbytère),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des dites parcelles.

Droit de préemption urbain – N°2020/33

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente des parcelles cadastrées section C n° 125 et 266 (5, Route de la Crue),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des dites parcelles.

Redevance pour occupation du domaine public – N°2020/34

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du CGCT, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public. Pour l'année 2020, le montant des redevances sont fixés comme suit :

- RODP Gaz-GrDF..... 287.00 € + 50.75 €Redevance hébergement
- RODP Electricité – Enedis..... 212.00 € Concentrateur
- RODP Télécommunications... 592.95 €

Le conseil municipal, après délibération, valide les montants ci-dessus.

Parc des Hunaudières

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'acquisition d'une partie du parc des Hunaudières, étang et terrain boisé en partie, pour une superficie d'environ 4 hectares. Le prix est estimé à 0.50 € du m². Le but de cette opération est d'aménager cet espace et de l'ouvrir au public.

Le projet est mené conjointement avec le Bassin de l'Oudon. L'objectif est de remettre en état le site par une renaturation du lit et la création de mares, ce qui implique la disparition du plan d'eau. Le coût total de l'opération est estimé à 268 949.28 €.

Le tableau suivant récapitule le coût des différentes interventions :

Récapitulatif par type d'intervention		
Total 1	Travaux de préparation et d'installation de chantier	7 740.00 €
Total 2	Travaux sur la zone aval	40 370.00 €
Total 3	Aménagement du lit	24 270.00 €
Total 4	Aménagement des petits plans d'eau et paysagers	92 057.00 €
Total 5	Aménagement paysager et mesures compensatoires	- €
Total 6	Information, suivi et communication	1 500.00 €
Total 7	Garantie et suivi des aménagements	58 187.40 €
Total général H.T.		224 124.40 €
T.V.A.		44 824.88 €
Total général T.T.C.		268 949.28 €

La participation de la commune serait au moins de 30%.

Le conseil municipal se rendra sur place le mercredi 9 septembre à 19 heures.

Covid-19 : Cérémonies communales et location de salle

Chaque année, un repas réunissant les membres du conseil, le personnel communal et les conjoints a lieu fin octobre au Marmiton. Monsieur le maire souhaite maintenir ce moment convivial dans le respect des gestes barrières. Le repas est fixé au samedi 7 novembre à 19 h 30 au Marmiton.

Vu la situation sanitaire actuelle, le repas offert à nos aînés n'aura pas lieu cette année. L'inauguration de la salle de la Métairie sera fixée ultérieurement.

Pour ce qui est de nos salles, il n'y a pas eu de location depuis le 15 mars 2020. Les locations de septembre sont annulées ou reportées. Monsieur le Maire s'interroge sur les locations d'octobre. La location des salles pour les familles est possible sous réserve du respect des gestes barrières (place assise, port du masque...). Le conseil municipal décide d'annuler les locations des salles de la Métairie et des loisirs jusqu'à nouvel ordre.

En ce qui concerne la reprise de la gym, elle est autorisée dans la salle des loisirs, sous réserve du respect des gestes barrières et du protocole sanitaire mis en place. Le foot reprendra également en septembre au stade municipal. Les gestes barrières et le protocole sanitaire devront être appliqués.

Saturn' Echo

Le prochain Saturn'Echo doit paraître en septembre. Les membres de la commission Animation et Communication se réuniront le mercredi 16 septembre à 20 heures pour préparer la prochaine parution.

Désignation d'un délégué CNAS (Comité National Action Sociale)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un délégué au Cnas. Olivier DUTHEIL est reconduit dans cette fonction.

Conseil d'administration Maison de Retraite

En plus de Gérard BEDOUET et Catherine CORMIER membres du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite, il y a lieu, désormais, de désigner un suppléant.

Jérémy BRETON est élu délégué suppléant au conseil d'administration de la Maison de Retraite Letort La Chevronnais.

Divers

- Date de la prochaine réunion du conseil : 8 octobre 2020